



Jean Cochon

Originaire de Dieppe, en Normandie, dans le département actuel de la Seine-Maritime, l'ancêtre Jean Cochon, (ainsi s'écrivait ce patronyme) né vers 1591, se marie deux fois dans cette ville. Tout d'abord, en 1619, avec Marguerite Cointerel (Cointal), qui décède le 9 janvier 1633, puis, le 2 avril de la même année, il épouse Jeanne Abraham. L'église Saint-Jacques que fréquente la famille Cochon durant les années 1630 a été très lentement édifiée entre les 12^e et 16^e siècles.

Nous savons, par le généalogiste Archange Godbout, que l'ancêtre a aussi pu vivre dans la paroisse voisine de Saint-Rémy, puisque Guillaume, issu de son mariage avec Marguerite Cointerel, y a été baptisé en janvier 1624.

La famille de Jean Cochon est arrivée en Nouvelle-France en 1638. Tous les enfants sont nés à Dieppe, France, sauf un fils mort-né, dont la naissance est signalée à Québec, au printemps de 1642.

Avec Marguerite Cointerel, il aura cinq enfants : Marguerite, Jean, Guillaume, Pierre Nicolas.

Avec Jeanne Adam, il aura 3 enfants : Françoise, Jacques, un mort-né.

L'ancêtre Jean Cochon semble avoir reçu, en France, une instruction assez poussée, à une époque où les analphabètes sont légion. Il signe d'une

très belle écriture, avec paraphe, avec ou sans son prénom. Ses coparoissiens ont souvent recours à ses services. Dès 1652, il devient procureur fiscal de Château-Richer et paraît avoir rempli cette tâche durant tout le mandat d'Olivier Letardif, comme juge bailli de Beaupré, jusqu'en 1662. Le rôle du procureur fiscal est de défendre les droits des habitants, mais aussi de veiller à ce que ceux-ci s'acquittent de leurs redevances au seigneur du lieu.

Le 6 juillet 1652, Jean Cochon père obtient de Jean de Lauson un titre de concession d'une terre de même superficie que celle de son fils dans le voisinage immédiat du domaine seigneurial, du futur fort Saint-Michel et de l'emplacement de l'église dont la construction

débutera en 1658, en plein cœur du village actuel de Château-Richer.

Il a aussi rempli la tâche de marguillier de la paroisse « Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle », à Château-Richer. Le 20 février 1662, il exerce cette fonction en compagnie de Mathurin Gagnon et de Joseph Massé Gravel.

Tous ces détails nous indiquent que Jean Cochon installe sa famille sur la Côte-de-Beaupré. L'ancêtre occupe peut-être déjà la terre que Noël Juchereau avait d'abord octroyée à Jacques Boissel et que Cochon revendra à Jacques Delaunay, le 22 septembre 1643. La transaction est conclue pour la somme de 200 livres en ce qui concerne le fonds de terre plus un montant identique pour le grain, la maison et les meubles. Le contrat est paraphé au fort Saint-Louis de Québec, en présence des témoins Louis Dornais et Michel Côté. Jean Cochon et son épouse, Jeanne Abraham, déclarent ne savoir signer. Pour une raison que l'on ignore, Delaunay ne pourra conserver cette terre et la remettra à la Compagnie de Beaupré. Olivier Letardif, le procureur de celle-ci, l'englobera dans la terre de douze arpents de front qu'il concédera à Étienne Racine, le 27 mars 1650. La Rivière-aux-Chiens, qui démarque les limites des futures paroisses de Sainte-Anne et du Château-



Église Saint-Jacques

Richer, se trouve en même temps à séparer la vaste terre de Racine.

La bonne réputation n'est pas nécessairement garante de richesse, mais elle facilite parfois les choses lorsqu'un habitant honnête désire effectuer un emprunt. C'est ainsi que, le 9 septembre 1657, Jean reconnaît devoir à Robert Paré, un autre habitant de Beaupré, la somme de 126 livres et 4 sols, prix exigé par les sieurs Le Gagneur et Macé, pour le passage d'un homme de service venu de France. Cette dette pourra être acquittée en argent ou en castors.

Mais c'est surtout à partir de 1661 que le civisme de Jean Cochon se manifeste. Son bon ami et voisin, Olivier Letardif, dont l'état de santé se détériore, fait appel au chirurgien Claude de Corbières pour le soigner. Malgré ses saignées et ses médicaments, le maître ne parvient pas à le soulager. Vers la mi-juin, Jean accepte d'héberger le malade, de même que ses jeunes fils, Charles et Guillaume, issus de son mariage avec Barbe Emard, ainsi que Olivier Michel, rejeton du premier mariage de Barbe avec Gilles Michel. Le printemps suivant, Cochon commence à trouver un peu lourde cette nouvelle responsabilité. Le 19 avril, il réclame le paiement de ses dépenses et de ses soins. Cette situation se règle en cour, le 30 suivant, et ainsi, François Bélanger est alors nommé curateur de Letardif et Zacharie Cloutier, tuteur de ses enfants mineurs. Comme Olivier vient justement de vendre sa part de la seigneurie de Beaupré pour la somme de mille livres à Charles Aubert de Lachenaye, le problème



Portrait robot de Jean Cochon.

d'argent est ainsi réglé. Charles et Guillaume Letardif qui sont mineurs sont pensionnaires chez leur sœur, Barbe-Delphine, épouse de Jacques Cochon, le petit-fils de l'ancêtre. Olivier Michel demeurera chez Jean Cochon comme domestique.

Jeanne Abraham est décédée avant son mari, entre 1667 et 1673, puisqu'il est écrit dans l'acte de décès de Jean Cochon, inscrit aux registres de Château-Richer, le 11 juillet 1673, qu'il était veuf.

Le 2 juillet 1674, les héritiers sont rassemblés dans la maison de Jacques Cauchon qui a succédé à son père sur le bien ancestral. Ayant pris conseil de leurs amis, les héritiers partagent et lotissent la concession de Château-Richer ayant appartenu à leur père et consistant en six arpents de terre de front sur le fleuve, joignant d'un côté la propriété de Massé Gravel, de l'autre côté celle de Thomas Grandry (Granderie) et profonde d'une lieue et demie. Il s'y trouve une maison qui compte deux chambres, un grenier et une cave; aussi une grange-étable, une cour et un jardin, des terres labourables, prés, bois et prairies.

Cette concession est libre de toutes dettes et hypothèques et que les cens et rentes sont acquittés jusqu'à ce jour.

Les descendants de Jean Cochon, dont la plupart vivent toujours dans la région de Québec, ont modifié leur nom en celui de Cauchon à partir de la deuxième génération. Bon nombre de familles Lamothe sont issues de Jacques dit Lamothe, le benjamin de l'ancêtre Jean.

L'origine des Cochon-Cauchon, fort répandue autrefois en France, mais comme le terme même symbolise aussi la malpropreté et la paillardise, de nombreuses familles obtiennent de le changer pour Aubry, Cardeur, Creton, Cochois, etc.

Source: Collection Nos Ancêtres, no. 17 Dictionnaire Tanguay et PRDH

Propager notre REVUE

c'est contribuer à faire connaître et prier sainte Anne...

Si vous connaissez des personnes qui pourraient être intéressées à la recevoir, faites-nous parvenir leurs coordonnées et nous leur ferons bénéficier de 3 mois d'abonnement gratuit de bienvenue.

Revue Sainte Anne,
9795, boul. Ste-Anne,
Sainte-Anne-de-Beaupré,
Qc, G0A 3C0
mag@revuesainteanne.ca